Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 2 Dhoulhajja 1444
20 Juin 2023

N° 73

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1572**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1572**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1574**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1576**
Homologation de résolutions **1577**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1577**
Avis aux créanciers **1583**
Convocations
Sociétés anonymes **1583**
Sociétés à responsabilité limitée **1591**
Autres sociétés **1591**
Actes Administratifs
Avis au public **1591**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis

Nom de la société : Société Om Lmanajem de transports Moulares société citoyenne locale.

Type de société : Citoyenne locale

Capital : 10.000 DT

Adresse : Moulares / Gafsa

Activité : Transports

Durée de vie : 99 ans.

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de la société "Société Om Lmanajem de transports Moulares société citoyenne locale" et le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le samedi 14 janvier 2023 à Moulares et enregistré à la recette des finances de Moulares sous le n°23800090 et n°23800091 le 16 mars 2023, Mr Lazher Bouyahi a été nommé Président du conseil d'administration de la "Société locale Om Lmanajem de transports Moulares". Cette annonce a été publiée au registre national des établissements sous numéro 2023P69131102 en date du 22 mars 2023.

2023R01593SODB1

Constitution d'une société citoyenne régionale

Le nom de la société à constituer : la société citoyenne régionale du financement et assurance coopérative et de mise en valeur agricole du gouvernorat de Nabeul. Montant du capital suscrit de la société : 20.000dt. L'adresse du siège social : Route Menzel Bouzalfa Km1 Soliman. Sujet de l'entreprise : Financement, autonomisation économique et éducation financière pour les femmes travaillant dans le secteur agricole, les jeunes demandeurs d'emploi et tous les groupes de la région, et l'objectif principal est de valoriser les capacités et les expertises et de donner une valeur ajouté à tous sans discrimination ni exclusion économique et la mise en valeur agricole des propriétés des domaines d'Etat et des propriétés privées des terres et des biens immobiliers négligés ou qui ont un rendement non stable. Durée de la société : 99 ans. Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : sous le numéro 03 le 14/6/2023 au tribunal de première instance de Grombalia. Le nombre d'action à souscrire en numéraire : 400 actions pour lesquelles il y a 20.000 dinars. Durée de la société 99 ans. Le nom de la banque dans laquelle les fonds de la souscription seront déposés : STB ou la poste Tunisienne agence Soliman, La période d'ouverture à la souscription : du 21/6/2023 au 26/6/2023 date administrative. Les personnes désirant participer à la souscription et la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs. La convocation à l'assemblée générale et le lieu se fait en partageant cette information dans deux journaux et dans le JORT et cette assemblée aura lieu le 9/7/2023 au siège social. Président du comité constitutif Mohamed Touil réside à Soliman Tél : 21487894. Les autres fondateurs Mohamed Ben Hamza (décideur), Faicel Dridi, Saleh Dakhleoui, Mariem Hammami, Sana ben Ammar, Oumaima Dridi, Afef Toumi et Lasaad Chakhari.

2023R01627SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un nouvel Administrateur Indépendant

ARAB BANKING CORPORATION-TUNISIE

Société anonyme

Au capital social de soixante huit millions de dinars tunisiens (68.000.000TND)

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - Les Berges du Lac 1053 A.B.C BULDING

Registre national des entreprises : 0577975B

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2023, enregistré auprès des Recettes des Finances du Lac, Tunis, en date du 2 mai 2023, sous le n°23703418 et quittance n° M052292, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 8 mai 2023 sous le dossier n°2023115804, il a été décidé de nommer Madame Selma Bellagha en tant que Membre Indépendant au sein du Conseil d'Administration; et ce, pour une période de trois (03) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025.

2023R01600SANB2

Tunisie Profilés Aluminium TPR

S.A au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines- ZI Sidi Rezig 2033 Mégrine

Dénomination : Tunisie Profilés Aluminium - TPR

Forme juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 0002660R

CNSS : 055563-79

Objet social : la transformation industrielle et la fabrication de tous genres d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits et toutes prestations ou opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'objet social.

Avis aux Actionnaires :

- L'Assemblée Générale Ordinaire de Tunisie Profilés Aluminium TPR, lors de sa réunion du 6 Juin 2023 a décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2022.

- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2022.

- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration Messieurs : Yahia BAYAHI, Taieb BAYAHI, Tahar BAYAHI, La société LLOYD ASSURANCE représentée par Monsieur Taieb BAYAHI et La société CFI représentée par Monsieur Tahar BAYAHI, pour une période de trois ans relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025

Report de la désignation de deux administrateurs indépendants pour une date ultérieure

Convocation d'une deuxième Assemblée Elective pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes, le cabinet «INFIRST AUDITORS» représentée par Monsieur Mohamed TRIKI, et renouvellement du mandat de Monsieur Yassine GHORBAL en qualité de Co-commissaire aux comptes, pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Pouvoirs en vue de formalités.

Dépôt : Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 Juin 2023, enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 7/6/2023 sous le n°23703153 Quittance n°M048976 un seul exemplaire a été déposé auprès du Registre National Des Entreprises de Ben Arous le 13/6/2023 sous le n°2023126999.

2023R01601SANB2

Tunisie Profilés Aluminium TPR

S.A au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines- ZI Sidi Rezig 2033 Mégrine

Dénomination : Tunisie Profilés Aluminium - TPR

Forme juridique : Société anonyme

Identifiant Unique : 0002660R

CNSS : 055563-79

Objet social : la transformation industrielle et la fabrication de tous genres d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits et toutes prestations ou opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'objet social.

Avis aux Actionnaires :

Le Conseil d'administration de Tunisie Profilés Aluminium TPR, lors de sa réunion du vendredi 6 Juin 2023 a décidé ce qui suit :

- Le Renouvellement du Mandat de Monsieur Yahia BAYAHI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur et lui délègue tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts.

Dépôt : Procès-verbal de Conseil d'administration du 6 Juin 2023, enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 7/6/2023 sous le n°23703152 Quittance n°M048975, un seul exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises de Ben Arous le 13/6/2023 sous le n°2023126999.

2023R01602SANB2

Augmentation du capital social

PEMAPREF

Société anonyme

Capital social : 1.000.000 DT

Lot n°99, Rue Ben Arous, Z.I M'Ghira 2082 Fouchana - Ben Arous

MF : 1751046 A

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 janvier 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 6 avril 2023 sous le n°23501613 quittance n°3728 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises en date du 5 mai 2023 sous le n°2023F47281400, il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital réalisée en numéraire d'un montant de 500.000 dinars, pour porter le capital de 1.000.000 dinars à 1.500.000 dinars par la création de 5.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 100 dinars par action, intégralement souscrites et partiellement libérée.

2023R00830SANB2

2023R01613SANB2

Clôture de la liquidation d'un OPCVM

Suite à l'expiration de sa durée de vie

MAC HORIZON 2022 FCP

Fonds Commun de Placement en Etat de Liquidation

Agrément du CMF n°40-2014 du 18 septembre 2014

Agrément du CMF de la liquidation n°21-2022 du 28 juin 2022

Adresse : rue du Lac Constance, Green Center, Bloc C, 2ème étage,

1053 Les Berges du Lac

MAC SA, gestionnaire de MAC HORIZON 2022 FCP porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation du fonds suite à l'expiration de sa durée de vie a été clôturée et que la valeur liquidative a été valorisée à 113.113 D.

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative sera versé dans son compte ouvert auprès de MAC SA le 19 juin 2023

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire MAC SA sis à la rue du Lac Constance, Green Center, Bloc C, 2éme étage, 1053 Les Berges du Lac.

2023R01623SANB2

Réduction du capital social conformément à l'article 309 du Code des Sociétés Commerciales

SOCIETE GENERALE DE PRECONTRAINTE «GEP»

SA au capital de 3.102.000 dinars

Siège social : 15 Avenue Slimen Ben Slimen - 2092 - El Manar II Tunis

Identifiant unique : 0002136A

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 29 mai 2023 enregistré à la recette des finances de Menzah 9 le 30 mai 2023 enregistrement numéro 23501850, quittance numéro M051183, les actionnaires de la société ont décidé

de réduire le montant du capital social de la société de 1.067.880 Dinars. La réduction du capital sera effectuée par la réduction de la valeur nominale de chaque action pour la porter à 16,951 dinars.

Ainsi, le montant du capital actuellement de trois millions cent deux mille (3.102.000) dinars libéré en totalité est réduit à 2.034.120 dinars. Un dossier de mise à jour pour la réduction du capital a été déposé auprès du registre National des Entreprises le 9 juin 2023 sous le numéro 2023126180.

2023401564SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Les Deux Cerises

SARL au capital de 1 000 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle - Bir Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 1469075 B

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 28/11/2022, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet le 28/11/2022 sous le n°22702500, Quittance n°M058588, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 9/6/2023 sous le n°2023126061. Il a été décidé ce qui suit :

Transfert du siège social de la société à sa nouvelle adresse sis au : 08, Rue Aboulkacem Chebbi - El Yasminet - 2013 - Ben Arous.

2023R01592SRLB2

SOCIETE SIMEF ELECTRIC - Sarl

17 Rue de La Teinturerie

Z.I. Sidi Rezig - 2033 Mégrine

T.V.A : 873605D/AIM/000

CNSS : 163149-92

Suivant le PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er Juin 2023, enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 02 Juin 2023 sous le n°23703036 dont une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises de Mégrine le 8 Juin 2023 sous le n°2023125689, il a été décidé :

- Renonciation du gérant à percevoir sa rémunération fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 mars 2023 et ce à partir du 01 Mai 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

2023R01596SRLB2

Société SIDI SALEM

SARL au capital de 300 000 Dinars

Siège social : 47, Avenue Farhat Hached - Tunis

Identifiant Unique RNE : 1374487 W

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 21/9/2022, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 14/10/2022 sous le n°22804454, Quittance n°92762, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 18/10/2022 sous le n°2022103390. Il a été décidé ce qui suit :

1- Acceptation de la démission du Gérant M. Sami MHIRI et attribution de quitus.

2- Nomination de M. Souhail Hachicha en tant que nouveau Gérant et lui attribué les pouvoirs les plus étendus dans le cadre de l'objet social de la société.

2023R01608SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S privé enregistré à la recette des finances de Yasminet le 26/5/2023 reçu n°M028036 sous le n°23201757 Mr Walid Elisioud CIN n°05758155 a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la route Morneg klm 7 Ysminet Ben Arous à Mr Wahid Alioui CIN n°07890523.

Toutes les oppositions devront parvenir auprès de bureau d'avocate Maître Mekni Ibtisem sis à la rue Jugurtha - Résidence Saraya 2, Appartement F01 Bloc F - Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de La République Tunisienne.

Ce contrat a été publié dans le journal Elchourouk le 6/6/2023.

2023R01584FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01 juin 2023 enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 02 juin 2023. Quittance n°M08672 Enregistrement n° 2320312.

Madame Salma Trabilssi titulaire de la C.I.N n°07308536, Identifiant Unique 1091906 X a vendu à Amor Ayadi titulaire de la C.I.N n°13408765 le fonds de commerce consistant à la vente des jus et fast-food, sis à l'avenue ettahrir Hammamet pour un montant de quatre milles et huit cent dinars, toute opposition doit parvenir dans les délais de vingt jours à la date de la parution du présent acte au J.O.R.T chez Maître Bacha Hayet, 25 Avenue du Koweït Hammamet. Cette cession du fonds de commerce a été publiée dans le journal quotidien Echourouk du 13/6/2023.

2023R01588FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 8 Juin 2023 et enregistré à la recette des finances Danden -Manouba le 8/6/2023 (Reçu n°M041154 enregistrement n°23201938) Madame Raouia Bent Mohamed Ben Ahmed Al Dridi (C.I.N n°07368112), RNE - IU : 1824654 Y, a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Saida Bent Hamadi Zouaghi (C.I.N n°07397816) situé Local commerciale Rez-de-chaussée de Immeuble "SOUISSI" sise à l'angle Rue Palestine, Avenue Maghreb ARABI , Manouba centre 1 - Manouba, Exploité "Pizzeria- Fast-food" Nommé "CHARLOT" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de Maître Walid Mezoughi Avocat Auprès de la cour de Cassation son adresse Avenue Al-Taher Safar Complexe NAJAH, Premier étage Bloc B, Manar 02 - Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Al Chourouk datés le 14/6/2023.

2023R01590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 8 Juin 2023 et enregistré à la recette des finances avenue de la Gare Tunis le 9/6/2023 (Reçu n°M040220 enregistrement n°23203281) Monsieur Riadh Ben Mahmoud Ben Al Mongi ALGHARBI (C.I.N n°04820864), RNE - IU : 1272607 V a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Houda Bent Al Mouldi Ben Al Hédi ALJABNOUNI (C.I.N n°047070005) épouse Adel ALNASSRI situé au local commercial Rez-de-chaussée de l'Immeuble, Avenue de la Gare, Numéro 63 Tunis, Exploité "Cafétéria et Tous Types de Commerce" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de Maître Adel Amami Avocat son adresse 11 Rue Al Imam Al Bakri, bureau n°05, deuxième étage Belvédère Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Al Chourouk datés le 14/6/2023.

2023R01591FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, signé le 14/4/1973, enregistré à la recette des finances à Tunis (AC1) en date du 17/4/1973 volume 2 série 5 case 380, Mr Khemais Ben Ahmed Ben Said a vendu à Mm Saadia Bahri la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sis au 117 rue El Marr Tunis, immatricule fiscale n°675370/Z, au prix de 250 dinars déposé entre les mains du vendeur jusqu'à l'expiration du délai légal (20 jours). Toute opposition sera effectuée entre les mains du vendeur au lieu du fonds sis au 117 rue El Marr Tunis. Cette annonce a été publiée dans les journaux Essabah et le Temps en date du 20 mai 2023.

2023R01611FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances Kalaa Sghira le 9/6/2023 sous le n°23200847, Quittance n°M021791, Ibrahim Ben Sadak Ben Belgacem Ajmi, CIN n°02908440, demeurant à cité Maymouna Bouhsina Sousse, et Souhir Bent Mohamed Ben Ahmed épouse Mohamed Ali Ajmi, CIN n°05533434, demeurant à cité 2057 n°42 Khzema Sousse, ont vendu le fonds de commerce exploité comme café, Rue Sadak Dalel route Akouda 4021 Kalaa Sghira Sousse, à Monsieur Mohamed El Hedi Ben Rjab Ben Mohamed Salah Dkhilli, CIN n° 09314457, demeurant cité rue Rawebi Kalaa Sghira Sousse.

Les oppositions sont reçues, dans un délai de 20 jours à partir du jour de la publication de l'annonce au journal officiel auprès de Maître MALEK GAHBICHE Rue Docteur Graule, Immeuble Graule, 2ème étage, bureau n°24, 4000 Sousse.

Un extrait a été publié au journal «Achourouk» du 13/6/2023.

2023S00742FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat écrit en date du 27/4/2023 et enregistré à la Trésorerie de Monastir le 28/4/2023 sous le numéro 034234M et le numéro d'enregistrement 23203129, la société BODY LIGHT représentée par son représentant légal Asmaa Naaman a vendu à Mme Ahlem bint Salem Sulaiman Chalabi le fonds de commerce lié aux activités liées à la santé humaine, aux services de beauté, au commerce de parfums et aux produits cosmétiques, situé au 34, rue Taieb Mahiri à Monastir, ainsi que tous ses droits et éléments matériels et immatériels.

Les réclamations sont acceptées devant maître Amira Naaman, dont le bureau est situé à la rue de la République à Monastir, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce dans le Journal Officiel. La vente du fonds de commerce également a été publiée dans le journal le Quotidien du 3/6/2023.

2023S00746FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré auprès de la recette des finances, rue de la République, Sidi Bouzid, le 9 juin 2023, sous le numéro M058518 et le numéro d'enregistrement 23206170, Mr. Houcine Ben Arbi Gharbi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04311168, a vendu à Khalifa Ben Arbi Gharbi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05995372, le fonds de commerce destiné au laboratoire de photo sise à immeuble Baghdadi Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid, avec tous ses éléments matériels et immatériels, enregistré au registre national des entreprises sous l'identifiant unique A1441761997.

Les réclamations seront acceptées dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de la publication dans le journal Officiel de la République Tunisienne, devant Mr. Khalifa Ben Arbi Gharbi, sise à Immeuble Baghdadi avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

Cet avis a été publié au journal Assabah en date du 14/6/2023.

2023X00812FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte notarié rédigé par les deux notaires de la cour de 1ère instance de Bizerte : Maître Ben Hammouda Nabil et Maître Bejaoui Issam en date de 02 Juin 2023, enregistré sous le n°838 page n°31, registre n°4 du premier notaire, par lequel Monsieur Ridha Ben Hamda Ben Youssef Al Ghali titulaire da la CIN n°01466675 demeurant à 34 Rue El Menzah-Bizerte a cédé à titre de donation à Mm Dhahbia Bent Elhedi Ben Mohamed Salah Marnissi demeurante Rue Sadkia Cité Nakhla n°3 - Bizerte titulaire de la CIN n°05635451 la totalité du fonds de commerce, activité «un restaurant» situé au n°27 Rue Moncef Bey 7000-Bizerte avec tous ses éléments matériels et moraux. Les oppositions seront reçues entre les mains de Mm Dhahbia Marnissi à l'adresse de local concerné dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk le 10/6/2023.

2023401569FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 19-5-2023 enregistré à la Recette des Finances Cité Administrative Ariana le 25 Mai 2023 sous le n°23203366 Quittance n°M0586223, Madame Afef Bent Mongi Rekik demeurant à la Résidence Diar El Ons Riadh Al Andalous Ariana, titulaire de l'Identifiant Unique n°146265A, a cédé à la "Société HTMH FOOD FACTORY", Société à Responsabilité Limitée, dont le Siège social est sis au 10 avenue Habib Bourguiba Immeuble Zéphir Ariana, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1534852N, la totalité d'un fonds de commerce à usage de café-restaurant exploité sous le nom "LE BON COIN" dans le local à usage commercial sis au rez-de-chaussée du n°44 Avenue Habib Bourguiba Ariana, d'une superficie de 100 m², comprenant les éléments corporels et incorporels indiqués dans ledit contrat de vente.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'avocat Maître Mohamed Maher Snoussi sis au 5 rue Riadh Mutuelleville 1082, et ce, Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans le journal quotidien le Temps du 13-6-2023.

2023401576FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 19/5/2023 enregistré à la recette des finances de Korba en date du 25/5/2023 (quittance n°M035174 enregistrement : 23201119) Mr Taher Ben Mokhtar Chabchoub titulaire de la CIN 06372966 a vendu à Mr Abdellatif Ben Mohamed Ben Nasr Garbouj titulaire de la CIN 06430966 le fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba direction Menzel Temim - Korda destiné à la vente des légumes et fruits.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» le 3/6/2023.

Les oppositions seront déposées entre les mains de l'acheteur qui a choisi son domicile élu son adresse sise au n°56 rue Sadok Toumi Korba dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

2023401577FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 18/4/2023 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 23/5/2023 enregistrement n°23203788 quittance n°M062809. La société THE M STORE ayant le matricule fiscal 1624374E a vendu et cédé à la société Tech Zone 2 F C I ayant le matricule fiscal 1809828N, tout le fonds de commerce destiné pour tout types de commerce sis au n°19 Avenue Mongi Slim L'Aouina Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse La société Tech Zone 2 F C I sis à l'Impasse n°3 Résidence Tabouk, rue toleitola El Manar1 El Menzeh - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 15 juin 2023.

2023401583FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat sous seing privé daté du 5/6/2023 et enregistré à la recette des finances Denden, numéro de quittance M041074, enregistrement 230201924 a été vendu par la société AFAR +, Société à responsabilité limitée, inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 1397864A, ancien registre de commerce B2676952016, ayant son siège social à la résidence Elyssa, rue Ibn Rachiq, 2010 La Manouba centre à la société Baya Kamar, Société à responsabilité limitée, inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 1806285Q, ayant son siège social 8 rue Tarek Ibn Zied, 2010 La Manouba le fonds de commerce sis au Rez-de-chaussée de la résidence Elissa, avenue Ibn Rachik, 2010 La Manouba centre, exploité dans l'activité de «Salon de thé». Les oppositions seront acceptées auprès de l'acheteur qui a choisi son domicile 8 rue Tarek Ibn Zied, 2010 La Manouba, le délai fixé pour les oppositions est 20 jours à partir de la date de publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Essahafa en date du 14 Juin 2023.

2023401584FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établie par Maître Anis Hrizi en date du 30/01/2023 enregistré à la Recette des Finances Avenue Taieb Mhiri Nabeul le 25/5/2023 sous le n°23302776, Quittance n°M053637, la Société Les Abattoirs Chahia, Identifiant Unique n°1490413 B, a loué à Monsieur Rafik Ben Mahmoud Ben Mohamed Hachich, Titulaire de la CIN n°01694691, qui accepte la totalité du fonds de commerce situé au n°9 Rez-de-chaussée, Immeuble B au centre commercial TEJ EL BAHR 2 Nabeul avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une période de trois mois renouvelables et ce du 01/02/2023 au 30/4/2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 13/6/2023.

2023R01587FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association nationale des poètes et auteurs - compositeurs folkloriques

Sujet : Association culturelle

Siège : Rue Mohamed Bayrem V - 2070 La Marsa.

Objectifs :

1- Chercher à collecter et documenter la poésie populaire et lyrique tunisienne

2- Organisation de séminaires, forums et festivals intellectuels et littéraires sur la réalité et les perspectives de la poésie populaire et lyrique tunisienne

3- Créer des antennes régionales de l'association dans tous les états de la République

4- Publier des publications littéraires à comité de lecture traitant de la poésie populaire et lyrique tunisienne

5- Conclusion de conventions de partenariat coopératif avec des associations, organisations et structures aux niveaux national, régional et international.

Membres :

Président : Hassen Mahnouch

Secrétaire général : Ahmed Abessi

Trésorier : Taieb Hammemi.

2023T00617APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de la solidarité familiale - Siliana

Siège : El ksour, le domicile de M. Chefik Abdelmlak - AL Sfina - Siliana

Objet : Social.

Objectifs :

- Contribuer à aider financièrement et moralement les orphelins, les vieillards et les veuves.

- Organiser des activités culturelles et divertissantes.

- Tisser des liens et travailler avec d'autres associations ayant les mêmes objectifs.

Fondateurs :

Président : Monji Amara

Vice-présidente : Fatma Ben Hssan

Trésorier : Chefik Abdelmlak

Délégué général : Abdelhamid Abdelmlak.

2023R01570APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence les trios pyramides bloc H et I

Rue Osman El-Bahri, Ain Zaghouan

Suivant PV de l'assemblée des membres du bureau syndical du 17 avril 2023, et immatriculé à la recette des finances à la Goulette le 25 avril 2023 sous le numéro 23703005, et suite à la démission de la trésorière, Mme Dhouha Abdel-Wahhab Besbess, pour raison de santé, il a été décidé de nommer M. Saber Belaaej au poste de trésorier, et il a été convenu de répartir les responsabilités comme suit :

Président du Syndicat : M.Chaari Mohamed

Trésorier : M. Belaaej Saber

Secrétaire général : M. Ben Kbila Badiss.

2023R01571APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence

«The Golden»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale élective du syndicat des copropriétaires du 30 Janvier 2023 enregistré à la recette des finances la Goulette sous le numéro 23703812, la quittance n°M063160 du 24/5/2023, le syndic des copropriétaires de la résidence The Golden sise au Jardin de Carthage a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Brahim Hizem

Trésorier : Mr Zied Guiga

Membres : Mr Ali Badri, Mr Mourad Abdenadher et Mr Khalil Bouricha.

2023R01583APSF2

Syndic des copropriétaires

De La Résidence Omrane 11

Suivant PV de l'assemblée générale en date du 02/10/2022 enregistré à la recette des finances de Raoued le 18/10/2022 sous le n°22804363 quittance n°M112488.

Il a été décidé de nommer les membres de syndicat des copropriétaires de résidence Omrane 11 sis à cité Ghazella comme suit :

Mr Nizar Chaabouni : Président de Syndicat

Mr Mourad Chachia : Trésorier.

2023R01605APSF2

Syndic résidence Hadramaout Cité Riadh 5

Changement des membres de syndicat des propriétaires de la résidence

Hadramaout - cité erriadh cinq - Sousse

Vu le procès-verbal de la réunion du 9-4-2023 enregistré à la recette des finances Cité erriadh - Sousse le 5-6-2023 numéro de lien : M037514 et numéro d'enregistrement : 23701603.

Les membres de syndicat de la résidence Hadramaout ont été modifiés comme suit :

- Dhahri Mnawer : Président du syndicat

- Bayawi Yaser : Trésorier

- Saiid Snoussi et Mohamed Ali Ben Aziza et Wael Safi : Assistants du président de syndicat.

2023S00700APSF2

Renouvellement de syndic

A la suite de la réunion du syndic de la résidence Folla sise aux jardins d'el Menzah 2, du 14 Mars 2023, un PV de renouvellement du syndic a été signé à l'effet; et enregistré le 23/5/2023 à la recette des finances Nielsen Mandela rue canada Tunis sous le numéro 23801968; quittance numéro M038375.

En vertu de ce PV ; il a été désigné :

- Mr Mahjoub Walid : Président

- Mr Dhahak Abdelhak : Secrétaire Général

- Mr Tounsi Sobhi : Trésorier

- Mmes et Mrs Trabelsi Alia, Mrabet Safia, Bousaffara Ines, Charfi Slim, Abbes Maher, Jedidi Tarek : Membres.

2023401582APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Maître El Ajouz Habib

Avocat à la cour de cassation

154 Rue Bab Souika Tunis

Tél : 24339896 / 55939896

Le créancier saisissant : Mr Ridha Sghiri son adresse 154 Rue Bab Souika Tunis

Le débiteur saisi : Abase Ben Salem Ben Ahmed Rouissi CIN 00032964.

L'avocat du saisissant : Maître El Ajouz Habib étude sis au 154 Rue Bab Souika Tunis.

Le Bien saisi :

Tout l'immeuble objet du titre foncier n°10080 Siliana - Malika - sis à Ain Achour Bourouis Siliana exploité à la production de grande culture blé.... et considéré parmi les surfaces les plus fertile dans la zone, d'une superficie Totale de 126203 M2 12H6203 suivant l'expertise réalisée par l'Expert Mr Nizar Sghair en exécution de la permission N27768 /2022 du 30/9/2022.

La mise à prix :

La mise à prix de tout : l'immeuble objet du titre foncier n°10080 Siliana - Malika - a été fixée à quatre vingt dix huit mille quatre cent trente huit dinars trois cent quarante millimes (98.438.340 D).

Le tribunal et la date de la vente :

La vente de Tout l'Immeuble objet du titre foncier n°10080 Siliana - Malika - aura lieu à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Siliana le Mardi 18/7/2023 à partir de neuf heures du matin et les heures qui suivent à la salle d'audience réservée à cette fin au sein dudit tribunal.

Les étrangers ne pourraient participer à l'achat qu'après avoir produit une autorisation du gouverneur. Et à l'exception du poursuivant, ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins et par l'intermédiaire d'un Avocat, conformément aux dispositions de l'article 425 du Code de procédure civile et commerciale.

2023T00646VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Barkaoui Yassine

Avocat auprès de cassation

Avenue Habib Bourguiba Kasserine

Tél : 98.453.134

L'adjudication aura lieu le lundi 17/7/2023 à partir de neuf heures (9h) du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

1- Partie poursuivante : Abaidi Hayet, demeurant à Kasserine.

2- Partie saisie : Abaidi Mohamed Hédi Ben Ammar, Journalier; demeurant au village Elbratlia région El Mongar - Kasserine.

3- Avocat poursuivant : Maître Barkaoui Yassin avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba - Kasserine.

4- Identification de l'immeuble objet de saisie :

Maison sise à Elmongare région de Boulaba Kasserine; d'une superficie de 90 m limité, SUD une route, EST propriété de Abaidi Sadok, Ouest propriété de Abaidi Hayet.

5- Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à vingt et un Mille six cent Dinars (21.600.000) après la réduction du prix de 40 % on ajoutant les frais et honoraires des taxes qui sont évaluées à 3.067.580 Ds y compris les frais de la 2ème adjudication.

6- Observation : Toutes personnes intéressées par l'achat pourront visiter la propriété à vendre chaque jour pendant les horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements veuillez contactez le tribunal de 1ère instance de Kasserine où il a été déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant.

Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigner le 1/3 du montant de la mise a prix.

La participation aux enchères se fera par l'intermédiaire d'un avocat.

(Pour les étrangers l'obtention d'une autorisation du gouverneur au préalable est obligatoire).

2023R01610VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Saisie immobilière)

partie poursuivante : Société Mutuelle de base des services agricoles «ENNEJMA» ; identifiant unique n°0455962V, siège social croisement rue chypre Sahloul Sousse en la personne de son représentant légal le président du conseil d'administration Hafsa Abdelhafidh Titulaire de la carte d'identité nationale n°02964169.

Partie poursuivie : Rachid Ben Khalifa Baccouche domicilié Moureddine 213 M'saken Titulaire de la carte d'identité nationale n°2990184.

Avocat chargé des poursuites : Maître Ben Abdallah Chokri avocat à la cour de cassation demeurant à la rue sœur Joséphine Trocadéro Sousse, titulaire de la carte d'identité CIN n°05530520 délivrée le 24/10/2013, MF : 964645/S.

Propriété à vendre : Les terrains sont les suivants :

1/ Toutes les parts indivises revenant au débiteur objet du titre foncier n°26124 Sousse situé au Mourredine Msaken d'une superficie globale de 18060 m² terrain à vocation agricole.

La propriété des parts indivises revenant au débiteur par le biais de l'acte notarial rédigé 28/11/2007 (4515 m² /18060 m² d'une valeur de 22.575 mille dinars)

2/ Toutes les parts indivises revenant au débiteur objet du titre foncier n°47466 Sousse situe au Mourredine Msaken d'une superficie globale de 11380 m² terrain à vocation agricole.

La propriété des parts indivises revenant au débiteur par le biais de l'acte notarial rédigé le 7/01/2013 l'acte du 31/01/2013 l'acte notarial du 24/9/2012 et le jugement prononcé par le tribunal de Sousse du 01/12/2014 n°55420 (3000 m² / 11380 m² d'une valeur de 390 mille dinars).

3/ Toutes les parts indivises revenant au débiteur objet du titre foncier n°99400 Sousse au Mourredine Msaken d'une superficie globale 4259 m² terrain à vocation agricole (2129.5 m² /4259 m² d'une valeur de 340.360 mille dinars).

La propriété des parts indivises revenant au débiteur par le biais de l'acte notarial rédigé le 14/6/2004.

4/ Toutes les parts indivises revenant au débiteur objet du titre foncier n°35540 Sousse situé au Mourredine Msaken d'une superficie globale de 3605 m² terrain à vocation agricole (1352.223 m² /3605 m² d'une valeur de 94655.610 dinars).

La propriété des parts indivises revenant au débiteur par le biais de l'acte notarial rédigé le 5/9/2012.

5/ La totalité du terrain objet du titre foncier n°32803 Sousse d'une superficie globale 57650 m² à vocation agricole d'une valeur de 325.900 mille dinars. La propriété du titre mentionné revenant au débiteur par le biais de l'acte sous-seing de la date du 21/3/2015.

NB : le titre foncier n°99400 Sousse est hypothéqué d'un montant de soixante mille dinars (60 mille dinars) au profit de la Bank BIAT (opération inscrite le 22/12/2015).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières près du Tribunal de Première Instance de Sousse le jeudi 6 juillet 2023, à partir de 9 H et suivantes du matin.

Mise à prix : un million cent soixante treize quatre cent quatre vingt dix dinars et 610 millimes (1 173 490.610) d'après l'estimation faite par l'expert judicaire M. Hechmi Maalel nommé par l'ordonnance sur requête de Mr le Président du tribunal de première instance Sousse n°6900 du 02/12/2022 frais en sus.

Visite de l'immeuble : la visite peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif.

Pour plus amples de renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance Sousse ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes qui ont consignes le tiers (1/3) de la totalité de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations légales.

2023S00760VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

L'adjudication aura lieu le mercredi 19/7/2023 à 9 H et suivant du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

Poursuivant : Kmaies Ben Hbib Hadj Mefteh, ouvrier, domicilié à rue Basatine Bradaa.

Poursuivis : 1/ Adel Ben Hbib Mefteh, ouvrier, demeurant à cité dar hadj ahmed Bradaa gouvernorat de Mahdia.

2/ Ftouma Bent Tayeb Ben Hadj Mansour Said, femme de foyer, demeurant à ksayma Bradaa gouvernorat de Mahdia.

3/ Kais Ben Mohamed Mefteh, ouvrier, demeurant à ksayma Bradaa

4/ Yacine Ben Mohamed Mefteh, ouvrier, demeurant à ksayma Bradaa

5/ Yosra Bent Mohamed Mefteh, ouvrière, demeurant à ksayma Bradaa

6/ Yasmine Bent Mohamed Mefteh, ouvrière, demeurant à ksayma Bradaa

7/ Wahid Ben Hbib Hadj Mefteh, ouvrier, demeurant à Bradaa

Avocat poursuivant : maître Anis el Arbi, avocat, sis à l'avenue 2 Mars Mahdia.

Immeuble objet de la poursuite : tout l'immeuble sis à cité dar hadj Ahmed Bradaa gouvernorat de Mahdia correspondant à une vieille maison d'une entrée bordée de la partie sud Mouldi Ben Hadj Ahmed Mansour de la partie Est les héritiers de Hsan Sarjen de la partie nord une route et Kmaies Hadj Mefteh et de la partie ouest les héritiers de hadj Salah Mansour se composant de 3 chambres et une cuisine et d'une cabane et d'une toilette et d'une terrasse ouverte, dune superficie totale de 120 mètres carrés.

Mise à prix : trente neuf mille trois cent vingt dinars (39.320.000 D) selon l'évaluation de l'expert Hamden Souwa sur ordonnance sur requête du président de 1ère instance de Mahdia sous le n°1163/2023 du 01/3/2023.

Remarque : la visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours pendant les heures de travail.

2023S00762VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Abbes Abdelfatteh

Avocat à la cour de cassation

Immeuble El Intilaka Bloc B 2 - 5ème étage Sfax

Tél : 74 296 008

Fax : 74 296 014

Poursuivant : Hanen Bent Masoud Baati dans le droit même et dans le droit de ses filles Rima et Rimen Mourali - avocate demeurant à la rue Sessi Rjab Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Abbés Abdelfattah avocat auprès de la cour de cassation, immeuble El Intilaka Esc B2 5ème Etage app n°4 Sfax.

Partie Adverse : Walid ben Mouhamed Mourali - travailleur à l'étranger demeurant à Rundeln 6A Igh 12015043 Boras Sweden

Immeuble mis en vente : La moitié en commun de l'immobilier situé dans la wedi de Kalat Sidi Alwan, Mahdia, d'une superficie de 883 mètres carrés, qui est représenté dans un terrain sur lequel une villa est construite, composée de 3 chambres, une cuisine, 2 salles de douche, un salon et un patio, la superficie de l'ensemble de l'immobilier est de 1250 mètres carrés, bordée de sud par les héritiers de Muhammad al-Bashir al - Murali et à l'est par Nour Al Din Al-Morali et à l'ouest Izz Al-Din Al-Morali et nord, la route reliant Al-Jam et Al-Mahdia.

La mise à prix : L'estimation du prix d'ouverture de la vente a été signée par l'expert en affaires immobilières, M. Hamdan Sawwa qui travaille sous autorisation sur requête émise par son excellence le Président du Tribunal de Première Instance de Mahdia sous le numéro 2337 /2022 du 18/5/2022 à cent cinquante et un mille deux cent quatre vingt dix dinars (151 290 000) et puisque le principal de la dette est inférieur au prix du bien, le transfert se fera sur toute la moitié c'est-à-dire sa valeur

151 290 000 ÷ 2 = 75 645 000

Ainsi, le prix de lancement pour la vente de la moitié de l'ensemble des copropriétés du bien immobilier dont le bien est situé est égal à soixante quinze mille six cent quarante cinq dinars.

Date et lieu de l'adjudication :

Est fixée pour le mercredi 26/7/2023 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite le l'Immeubles :

Est possible tous les jours de 8h à 17 h pour tout supplément d'information consulté le cahier des charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne ayant consigné le tiers de la mise à prix. Elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2023X00813VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1/ Partie poursuivante : Société ALUSTEEL, dûment représentée par son représentant légal, SARL inscrite au RNE sous l'identifiant unique n°1134283A, ayant son siège social à la zone industrielle El Fahs 1140, en sa qualité de créancière.

2/ La partie saisie : Société HALLEY DE PROMOTION IMMOBILLIERE dûment représentée par son représentant légal, SA inscrite au RNE sous l'identifiant unique n°1207047S, ayant son siège social à la rue de Paradis, Immeuble Ramla, Le Parc, Escalier B, appt n°13, 2080, Ariana, en sa qualité de débitrice

3/ Avocat poursuivant : Mohamed Lassâad HAJ-TAIEB, Avocat près la cour de cassation, son cabinet sis à l'immeuble «El Ksour», 4ème étage, Bureau n°1, rue Ariana les Roses, Ennasr 2, Ariana, titulaire du MF n°755467D/A/P/000.

4/ L'immeuble saisi : C'est un immeuble à vocation d'habitation objet du TF n°64621 Ariana, dénommé «Cherif 40» d'une superficie de 116 m², consistant dans un appartement au 5ème étage de la Résidence «Cherif» sis à l'avenue «Al Jawhara», Ennkhilet, Ariana, dans une zone résidentielle; ledit appartement est équipé de toutes les commodités et est composé d'un salon et salle à manger, 3 chambres, véranda non couverte, cuisine, salle de bain et couloir, son parterre étant en marbre local, les portes en bois et les fenêtres en aluminium.

5/ Les charges grevant l'immeuble et les inscriptions mentionnées sur le titre foncier :

- Une hypothèque volontaire à hauteur de 1.146.000 dinars au profit de la Banque Franco-tunisienne inscrite sur la totalité du TF n°64621 Ariana le 28/5/2013 folio 3/2013 sous le n°1/3832.

- Une hypothèque volontaire à hauteur de 230.000 dinars au profit de la Banque Franco-tunisienne inscrite sur la totalité du TF n°64621 Ariana le 28/5/2013 folio 3/2013 sous le n°1/3834.

- Une hypothèque volontaire à hauteur de 3.452.000 dinars au profit de l'UBCI inscrite sur la totalité du TF n°64621 Ariana le 31/5/2017 folio 02/2017 sous le n°1/3382.

- Une opposition conservatoire sur la totalité du TF n°64621 Ariana au profit de la société ALUSTEEL le 26/4/2021 Folio 02/2021 sous le n°1540.

6/ Mise à prix : La mise à prix est fixée à deux cent cinq mille cinq cent quatre vingt et un dinars (205.581,000 dinars)

7/ Date de l'adjudication et le tribunal : La vente aura lieu le lundi 17 juillet 2023 à 9 heures et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana.

8/ Conditions de visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine pendant le jour;

9/ Mentions spéciales :

- La participation aux enchères ne peut se faire qu'après consignation du tiers du montant de la mise à prix ;

- Les étrangers ne peuvent participer aux surenchères qu'après l'obtention de l'autorisation du Gouverneur compétent;

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de l'Ariana.

2023401562VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mohamed Kemicha

Avocat à la cour de cassation

Rue Taieb Mehiri Kairouan n°1

Tél : 77 238 501

Fax : 77 238 213

Matricule Fiscal : N° 000/P/A/765060N

Le lundi dix-sept juillet deux mille vingt-trois (17/7/2023) et à partir de neuf heures du matin et à la chambre des criées prés le tribunal de première instance de Kairouan, aura lieu l'adjudication d'un immeuble et aura lieu la mise en vente de l'immeuble désigné en dessous selon les conditions suivantes :

1) Partie créancière saisissante : Al Baraka Bank Tunisie, en la personne de son représentant légal, Société Anonyme inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B137451996, identifiant fiscal N°FPM 031041, siège social à 88 Avenue Hédi Chaker Tunis, ayant élu adresse de notification à l'étude de Maître Mohamed Kemicha, avocat à la cour de cassation, sise à la Rue Taieb Mehiri N°01 - Kairouan.

2) Partie débitrice saisie : Mr Saeid Ben Mahjoub Ben Amara Ifaoui, travailleur à l'étranger, titulaire de la CIN n°07691878, demeurant à la rue Détroit de Gibraltar -Al Mansourah - Kairouan

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed KEMICHA, l'Avocat près la cour de cassation, dont l'étude sise au 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan, titulaire de matricule fiscal n°000/P/A/765060N.

4) Immeuble mis en vente : Tout le bien immobilier immatriculé dénommé «Badr 05» situé à Kairouan, sa délégation et son gouvernorat, qui consiste à un appartement au premier étage d'un immeuble sur la propriété du débiteur hypothécaire objet du titre immobilier n°68634 Kairouan, à caractère résidentiel, divisé en 68 parts, et d'une superficie de 68 mètres carrés, constitué de la parcelle numéro 05 extraite du plan n°56912 Kairouan. (Appartient à la partie débitrice saisie selon la référence d'immatriculation en date du 13/12/2017 - Dépôt de Kairouan - Volume 163 n°13047-).

L'immeuble saisi concerne l'appartement n°02 situé au premier étage supérieur. Il est ouvert côté Ouest du point de vue Sud. Il se compose d'un hall d'accueil ouvert côté Ouest de 4,60 mètres de long et 4,30 mètres de large. Celui-ci est relié de son coin Sud-Est à un hall d'entrée à partir duquel il mène à une salle de bain ouvert côté Est de longueur de 2,50 mètres et largeur de 2,10 mètres. Il est relié également à la cuisine ouverte de côté Ouest en longueur de 3,30 mètres et largeur de 2,85 mètres et à la première chambre ouverte côté Nord en longueur de 4,00 mètres et d'une largeur de 3,50 mètres, adjacente à l'Est par une deuxième pièce du sous-sol ouvert de 4,35 mètres de long et 3,65 mètres de large.

Chacune de deux chambres et la cuisine disposent d'un balcon. La superficie de l'appartement est de 84 mètres carrés.

5) Le prix d'ouverture : La valeur de l'immeuble objet de la vente est fixée à cent vingt-six mille dinars (126.000,000 dt). Cette valeur est considérée comme prix d'ouverture.

6) Visite et constat de l'immeuble : La visite du bien se fait durant les horaires administratifs. Pour plus d'informations, prière contacter l'Etude du Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat, sise à la Rue Taieb Mehiri n°01 Kairouan, le chargé du suivi, ou

le Greffe du Tribunal de Première Instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges. La surenchère ne doit être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit mettre en caution le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2023401602VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Etude Maître Riadh Ben Hmida

L'avocat à Tunis

11 Avenue Habib Thameur Tunis

1/ Créancier saisissant : Kamel Ben El Ifa Ben Ahmed Biskri, demeurant au n°3 rue 42514 Zahrouni Tunis, sa résidence d'élection est chez son avocat Maître Riadh Ben Hmida, l'avocat à Tunis, Bureau n°12 1er étage; Immeuble n°12 Av. Habib Thameur Tunis

2/ Débiteur poursuivi : Naceur Khalfet, demeurant à Appt 34 Bloc A, 3ème étage de la résidence Khairi3, Boumhel Ben Arous

3/ Immeuble saisi : c'est l'appartement n°A.3.4 du 3ème étage, du bloc A de la résidence Khairi3 à Boumhel, Hammam-Lif, Gouvernorat de Ben Arous dans un quartier résidentiel très chic.

L'appartement contient un salon avec balcon, et trois chambres, un couloir, une salle de bain et une salle d'eau indépendante, et une cuisine munie d'un séchoir. L'appartement est récemment bâti, équipé par une climatisation centrale, et lui est annexé une place de parking au sous-sol de l'immeuble sous n°A.3.4

La surface de l'immeuble est de 159,48 mètres carrés y compris les parties indivises non encore déterminées du titre n°45180 Ben Arous du domaine nommé «Khairi».

4/ Mise à prix : 557.853,384 dinars tel que déterminé par l'expert Mr Khaled Ben Hfaiedh désigné par l'ordonnance sur requête n°87903 émise par le TPI Ben Arous,

5/ Date et lieu de la vente : Mercredi le treize juillet deux mille vingt trois (13/7/2023) devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9 heures et suivantes.

6/ Visite des lieux : peut se faire tous les jours aux horaires de travail.

Remarque : tout enchérisseur doit consigner le tiers du prix, et il est possible de consulter le cahier des charges au Greffe du TPI de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2023401603VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, SA, IU 012357S élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Sami Bouchouicha sis au Centre Dorra B.A bureau 6 Manar 3 Tunis.

Contre la partie saisie : Madame Naziha Bouderbela, CIN n°02114621 en sa qualité de caution solidaire hypothécaire, demeurant au n°19 rue Jérusalem Hammam Chat Ben Arous.

A la diligence de : Maître Mohamed Sami Bouchouicha sis à Centre Dorra B.A bureau 6 Manar 3 Tunis MF : 948143F.

Immeuble à vendre : faisant l'objet du titre foncier 19997 Ben Arous dénommé "ETTIN II" sis au croisement des rues Jérusalem et 1er Octobre 1985 à Hammam Chat Ben Arous. La superficie du terrain est 994 m² et celle des constructions 1650 m² détaillées comme suit :

- RDC de superficie de 750 m² comprenant une partie de la villa principale (séjour, cuisine, salon, petite cuisine, suite comprenant un séjour, une chambre, sdb, débarras, piscine entourée d'un espace de vie et douche extérieure) ; Un appartement (séjour, cuisine, 2 chambres, sdb et un balcon); Un local commercial pour usage de café (comptoir, 2WC, coin de travail et une grande salle); 2 appartements ouvrants sur rue Jérusalem comprend chacune (un séjour, suite avec chambre et sdb, cuisine, une chambre, un balcon).

- Un 1er étage de 600 m² comprenant une partie de la villa principale (2 suites composées chacune d'un séjour, une chambre, sdb, dressing) ; Un appartement composé (d'un séjour, 3 chambres, salon, WC, sdb, cuisine et véranda)

2ème étage de 300 m² comprenant une partie de la villa principale (suite composée d'un séjour, chambre, sdb, dressing) ; Un appartement (composé d'un séjour, 2 chambres, salon, wc, sdb, cuisine et véranda).

- Le reste du terrain comprend un jardin, une piscine et parking.

Mise à prix : 3 585 208.000 DT

Date et lieu de vente : Jeudi 20/7/2023 auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9 H du matin.

Les visites peuvent être faites toute la journée 7 jours / 7 et la consultation du cahier des charges peut se faire devant le greffier des ventes aux enchères du TPI de Ben Arous sis à Chouchet Radés ainsi qu'au bureau de l'avocat susmentionné.

La participation aux enchères ne se fait qu'à travers des avocats et après consignation au minimum du tiers de la mise selon la loi. Pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation du Gouverneur de la région.

2023401604VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

La poursuivante : Hammami Sassia domiciliée au cabinet de son avocate Jelassi Saida ci-dessous indiquée.

L'avocat poursuivant : Maître Jelassi Saida avocate à la cour de cassation, Résidence Malek Centre bureau c 2/2 Boulevard de La Terre Centre Urbain Nord Tunis.

Les poursuivis : Les héritiers de Ben Romdhan Ahmed qui sont ses fils : Ben Romdhan Sondess, Ben Romdhan Abir, Ben Romdhan Belhsan et Ben Romdhan Mohamed Amir, demeurant tous au n°4 rue Abedelhamid El Kateb Sidi Daoud La Marsa Tunis.

Désignation de l'immeuble à vendre : il s'agit d'une vente aux enchères publiques du bien immobilier non immatriculé situé au n°4 rue Abedelhamid El Kateb Sidi Daoud la Marsa Tunis dans un quartier populaire à proximité de la Marsa, il est équipé de tous les services publics tels que l'eau potable, l'électricité, l'éclairage et d'autres installations générales. La propriété se compose d'un terrain de 274

mètres carrés, sur lequel est construit un rez-de-chaussée de villa d'environ 99 mètres carrés qui se compose d'une véranda avant, deux chambres, une cuisine et une salle de bain et derrière elle un studio d'environ 65 mètres carrés couverts composé de deux pièces séparées par un couloir, une cuisine, toilettes et un petit entrepôt. Le tout étant décrit dans le rapport d'expertise judiciaire de Monsieur Mohamed El Hedi Ben Meriam, daté du 21/6/2022 d'après l'ordonnance sur requête délivrée par le président du tribunal de 1ère instance de Tunis1 sous le n°92817 du 11/3/2022 conformément à l'article 411 du C.P.C.C.

Mise à prix : la mise à prix a été fixée en application de l'art 411 du C.P.C.C à 422000dt.000 et ce par l'expert Mr Mohamed El Hedi Ben Meriam par OSR n°92817 rendue le 11/3/2022 par Mr le président de tribunal de 1ère instance de Tunis 1.

Date des enchères et tribunal saisi : Les enchères auront lieu au tribunal de 1ère instance de Tunis1 à partir de 9h du matin au palais de justice avenue Bab Bnet Tunis, le Mardi 11/7/2023, l'affaire n°8270.

Visite de l'immeuble : La visite des lieux est possible durant tous les jours de la semaine.

N.B :

1- Les étrangers ne peuvent participer aux enchères que s'ils sont munis d'une autorisation de Mr le gouverneur de Tunis.

2- La participation aux enchères n'est possible que par le biais d'un avocat et après consignation du 1/3 de la mise à prix.

3- La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis soit à l'étude de l'avocate poursuivante.

2023401606VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : La BIAT en la personne de son représentant légal, demeurant 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B187881996.

Partie saisie :

1) Mr Samir Ben Abdelhamid Ayachi, (en sa qualité d'un des héritiers de la débitrice principale feu Chédlia Ayachi, CIN n°01400622, demeurant à la rue Ahmed Tlili Cinéma Le Casino Bizerte.

2) Mr. Najib Ben Abdelhamid Ayachi, (en sa qualité d'un des héritiers de la débitrice principale feu Chédlia Ayachi), demeurant à la rue Ahmed Tlili Cinéma Le Casino Bizerte.

3) Mr. Fethi Ben Abdelhamid Ayachi, (en sa qualité d'un des héritiers de la débitrice principale feu Chédlia Ayachi), CIN n°01549338, demeurant au 314 rue de Tanger Cité Bougatfa 2 Bizerte et 10 rue Mohamed Hédi Khefacha l'Ariana et élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Mohamed Rami Kerchih sis à la rue Ibn Khaldoun Immeuble Khémiri 4ème étage Bureau 401-402, 7000 Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000), domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II - 4ème étage App. A 4.4 - 1082 Tunis.

Immeuble saisi : Les parts indivises (1189,5/1586) revenant à la partie saisie dans l'immeuble proposé à la vente qui se compose de 4 parcelles mitoyennes (n°01-02-30-83) qui forment un lot unique rectangulaire d'une superficie de 1586 m² se trouvant à l'intérieur du périmètre du plan d'aménagement de la municipalité de Bizerte et faisant l'objet du titre foncier n°31867 Bizerte dénommé "Marie Louise Bizerte II" sur lequel a été bâti un immeuble à étage remontant en grande partie à l'époque coloniale et qui est exploité comme salle de cinéma connue sous le nom de LE CASINO. Lequel immeuble a été modifié et auquel il a été ajouté une nouvelle bâtisse donnant en grande partie sur la rue Ahmed Tlili et le reste donnant sur la rue Mohamed Rejiba et il est composé comme suit :

1) Le RDC de l'ancienne bâtisse : il est d'une superficie couverte de 765 m² comprenant un fast-food (17 m²), un opticien (19 m²), un local commercial fermé (21 m²), agence de location de voitures (20 m²), boutique de vêtements pour enfants (17 m²), une boutique de vente de matériel informatique (18 m²), un opticien (19 m²), une ancienne salle de cinéma et de fête (400 m²), une officine (50 m²), un café-restaurant (135 m²) et la cage d'escaliers (49 m²).

II) 1er étage de l'ancienne bâtisse : il est d'une superficie couverte de 511 m² comprenant un restaurant (183 m²), un ancien cabinet dentaire (45 m²), une mezzanine (216 m²), un ancien salon de coiffure (18 m²) et la cage d'escaliers (49 m²).

III) La nouvelle bâtisse (espace familial) : un immeuble en charpente en bon état et équipé :

Le RDC : il se compose en façade d'un café-restaurant et d'un escalier menant à l'étage (110 m²) et à l'arrière in bowling et d'une aire de jeux pour enfants (115 m²).

L'étage : se compose d'une dépendance du café-restaurant (100 m²).

L'immeuble est limité au nord par une allée privée, à l'est par des immeubles appartenant à des tiers en partie et par une impasse pour le reste, au sud par la rue Mohamed Rejiba et à l'ouest par la rue Ahmed Tlili.

Mise à prix : 2.243.662,500 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

Date et lieu de la vente : mardi 18/7/2023 au tribunal de première instance de Bizerte sis à Bizerte à partir de 9h du matin.

Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2023401617VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Etude maître Annabi Faouzi Huissier de Justice

26 Rue Med Ali Bizerte 7000

Tél : 72.424.965 - 97.138.370

Le liquidateur : Maître Mohamed Habib Mokded son adresse Rue d'Espagne Immeuble Ellazem Bizerte liquidation n°353 Société sujet de liquidation : société La Délicieuse société à responsabilité limitée son identifiant unique 0039445 H constituer le 6/02/1989 sise à la route Manzel Abderrahman - Jarsouna Bizerte le titre : assemblée générale

extraordinaire daté le 8/5/2017 - requête du juge de liquidation du 1ère instance de Bizerte le 29 Mai 2023 Le Fonds de commerce présente à la vente : Un local commercial, pâtisserie environ 42 m² de surface situé à la route Manzel Abderrahman - Jarsouna Bizerte avec tous ses éléments corporels (indiquer dans le cahier des charges) et incorporels (droit du bail-la clientèle - l'achalandage - le nom commercial) la location : 348d/mois La mise à prix : 283365.450 dinars après une réduction sur le prix initial de 10%. Les frais : l'acheteur paye 10%» de plus sur le prix d'achat et l'enregistrement du PV et du publication la visite du fonds de commerce : sera pour les jours 03 et 04 juillet à 11h du matin après l'achat du cahier des charges.

Date et lieu de la vente : Le mercredi 5 juillet 2023 à 10h du matin au bureau du huissier de justice Maître Annabi Faouzi 26 Rue Med Ali Bizerte Condition pour la participation aux enchères : Ne peut participer aux enchères que celui a déposé un chèque certifié du prix de la vente au nom du liquidateur d'un montant de 28336.545 D au bureau de l'huissier de justice et l'achat du cahier des charges sera du 26/6/2023 jusqu'à 30/4/2022 qui sera vendu à 50 D et la remise n'aura lieux qu'après l'encaissement réel du prix et les frais par chèque certifié.

2023401621VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

En vertu d'un jugement au tribunal de première instance d'Ariana sous n°63471 en date du 3/3/2022 Mme Hamrouni Houda a été nommée liquidateur pour la société Maya Moda SA sous matricule 1082056C, et Mme Afrah Djobbi a été nommé juge contrôleur.

Tél : 29499428-52653826

2023T00626VEPA2

Avis au public

En vertu d'un acte judicaire de première instance Tunis sous le n°63708/63707 en date du 17/3/2023, Mme Hamrouni Houda a été nommée liquidateur pour la société sous matricule A 014427007 entre Hassen Sbegh et Hinda Belgasmi au siège 37 rue de Paris Tunis, et Mme Afrah Djobbi a été nommée juge contrôleur.

Tél : 29499428-52653826

2023T00627VEPA2

Avis au public

En vertu d'un acte judicaire de première instance de Tunis, sous le n°13891 en date du 14/3/2023, Mme Hamrouni Houda a été nommée liquidateur pour héritage du défunt Hamza Ben Nourddine Gharib.

Tél : 29499428-52653826

2023T00628VEPA2

Nomination d'un tuteur

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de Nabeul sous le n°265 en date 3/01/2023 monsieur Ejdidi ben Mohammed Slema a été nommé tuteur de sa petite fille mineure «Oumaima bint El Hédi Abdel Aali» pour gérer ses affaires et toutes ses transactions financières et la représenter devant tous les tribunaux et les administrations publiques et privées.

2023R01585VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Gafsa annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 37.100.000 dinars consignée à la recette des finances de Gafsa le 02/11/2021 quittance n°M031247 contre la Société GREEN BISCUIT à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation pour le compte de la BFPME dans l'affaire n°19.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2023401579VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SAIDA

Société anonyme non-résidente

Au capital de 1.200.000 dinars

Siège social : rue de l'Environnement Maatmeur Sahline Monastir 5012

MF : 433 043 S

CNSS : 00 222 677-62

Messieurs les actionnaires sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le 13 juillet 2023 à 10 H au siège social pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice 2022;

3. Lecture du rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022;

4. Examen et approbation des états financiers 2022;

5. Affectation des résultats;

6. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et à l'article 23 des statuts;

7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion;

8. Questions diverses.

2023T00647SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

Exercice 2022

Société Touristique «LA GAZELLE» S.A

Identifiant Unique : 0007992G

CNSS : 35892-02

Messieurs les actionnaires de la société Touristique «LA GAZELLE», sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 12 juillet 2023 à 9 heures au siège social de la société sis au Marché du Gros Bir Elkassaa à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers relatif à l'exercice 2022.

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

- Approbation s'il y a lieu des dits rapports

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022

- Quitus au conseil d'administration.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalités.

2023R01586SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE - EL KATIBIA

S.A au capital de : 2 420.000 Dinars

Siège social : Ferme Chahama - Bourchrik - Grombalia

M.F : 023091VNM

R.C : B125701998

C.N.S.S : 406317-81

Messieurs les Actionnaires de la S.M.V.D.A EL KATIBIA, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 juillet 2023 à 11h à la Ferme Echahama - Bouchrik, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022,

2. Lecture des Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

3. Examen et approbation des Etats Financiers au 31/12/2022,

4. Quitus aux Administrateurs,

5. Affection des résultats,

6. Renouvellement du mandat des Administrateurs,

7. Jetons de présence,

8. Cooptation d'un nouvel Administrateur.

2023R01589SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire extraordinaire du 12 juillet 2023

Société Advanced e-Technologies AeTECH

Société anonyme

Au capital social de 2 223 334 dinars

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0773418W

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e- Technologies «AeTECH» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le mercredi 12 juillet 2023 respectivement à 11H et 12H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) - Angle avenue principale Rue du Lac Turkana les berges du Lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

- Ratification du délai et du mode de convocation.

- Lecture et approbation du rapport de gestion individuel du conseil d'administration de la société AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Examen et approbation des états financiers individuels clos le 31 décembre 2022.

- Lecture des rapports individuels du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Lecture et approbation du rapport de gestion consolidé du conseil d'administration du groupe AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Examen et approbation des états financiers consolidés clos le 31 décembre 2022.

- Lecture du rapport consolidé du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Approbation des conventions réglementées.

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

Assemblée générale extraordinaire :

- Ratification du délai et du mode de convocation.

- Ratification de la décision du Conseil d'Administration relative à la valorisation du fonds de commerce de l'activité Distribution.

- Approbation de la décision de la continuité d'exploitation de la société.

- Pouvoir en vue formalités.

Les documents relatifs aux Assemblées sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II - 2035 Tunis Carthage.

2023R01594SANB3

Convocation à l'AGO FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUES

«METALPLAST»

S.A au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

MF : 0000630B/A/M/000

Identifiant unique : 0000630B

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 13 juillet 2023 dans les locaux de l'hôtel «Movenpick Gammarth» à 9 heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2022 du Conseil d'Administration à l'AGO

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3) Approbation des conventions prévues à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

4) Quitus individuels aux administrateurs.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2022

7) Renouvellement du mandat d'un administrateur.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour accomplir les formalités de publicité et d'enregistrement.

2023R01595SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DERBIGUM BUILDING SOLUTIONS

S.A au capital de 9 469 335,900 DT

Siège : Rue de la Physique, Zone Industrielle Ben Arous 2013

Identifiant Unique : 0000500R

Numéro CNSS : 05305896

Les actionnaires de la société DERBIGUM BUILDING SOLUTION S.A sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 14 juillet 2023 à 10 heures au siège social sis à la : Rue de la Physique, Zone Industrielle 2013 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration sur l'exercice 2022 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes concernant le même exercice,

3. Approbation s'il y a lieu de ce rapport, bilan, états de résultats et tous les documents nécessaires relatifs au dit exercice ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice;

6. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

7. Allocation des jetons de présence;

8. Approbation de la distribution de dividendes;

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2023R01599SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Compagnie Immobilière Touristique El Mehdi

C.I.T.E.M.

Société anonyme

Au capital de 6 962.030 Dinars

Siège social : 8, Rue d'Espagne - R.P 1000 - Tunis

R.C : B110911996

M.F. : 005695 R/A/M/000

C.N.S.S : 36724-58

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Immobilière Touristique El Mehdi - C.I.T.E.M. - S.A, au capital de 6962.030 DT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui se tiendra le jeudi 13 Juillet 2023 à 9 H, au siège social de la société, 8 Rue d'Espagne RP 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée.

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

- Approbation desdits rapports et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

- Renouvellement de mandat des administrateurs.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2023R01612SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Les Ateliers Mécaniques Industriels

Société anonyme

Au capital social de 5.771.730 dinars

Siège social : Route de l'aéroport km 4 Z.I. Oued Chaâbouni 3071 Sfax

Identifiant Unique RNE : 0011546R

Les actionnaires de la société les Ateliers Mécaniques Industriels «A.M.I.» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, le Jeudi 20 juillet 2023 à 11 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée.

2. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

4. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées.

8. Approbation de la qualification des opérations libres.

9. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général.

10. Affectation d'un montant pour le financement d'un fond social au profit des employés pour l'année 2023.

11. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

12. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

13. Questions diverses.

14. Pouvoirs pour formalités.

Les documents se rapportant à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais réglementaires.

Les actionnaires seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant et du mandataire.

2023X00811SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire (2ème)

SOCIETE DES SERVICES DES HUILERIES

S.A. au capital de 312 952 dinars

Matricule Fiscal : 418169 S/P/M/000

N° Employeur CNSS : 242837-46

Siège social : Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1er étage n°13 - 3013 Sfax

Le conseil d'administration de la Société des services des Huileries convoque Messieurs les actionnaires au capital de la société à une assemblée générale ordinaire (2ème) qui se tiendra le mercredi 19 juillet 2023 à partir de 11 heures au siège de l'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à Sfax (UTICA); 105, avenue Habib Bourguiba Sfax, et ce pour délibérer sur les questions suivantes :

- Approbation de la tenue de cette assemblée à sa date.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2022.

- Approbation des comptes de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats 2022.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus au conseil d'administration.

- Approbation des jetons de présence.

- Recrutement du commissaire aux comptes pour 3 ans 2023-2024-2025.

- Questions diverses.

Cette assemblée aura lieu conformément aux articles 27 et 30 des statuts de la société, vu le non accomplissement de quorum lors de la première assemblée le 13 juin 2023.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2023X00818SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Polyclinique Sfax el Jadida

M.F : 1133384 AAM000

Mesdames et Messieurs les associés de la société POLYCLINIQUE SFAX El JADIDA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 12 juillet 2023 à 19h à l'hôtel RADISSON angle rue Khaled Ibn Walid et rue de Ribat Beb Bhar Sfax et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire pour les années 2020-2021-2022

2- Lecture du rapport de gestion pour les années 2020-2021-2022

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020-2021-2022.

4- Approbation des associés sur l'activité et les états financiers des exercices 2020-2021-2022.

5- Approbation des conventions règlementées par l'article 115 du code des Sociétés

Commerciales pour les années 2020-2021-2022.

6- Affectation des résultats des exercices 2020-2021-2022

7- Quitus au gérant pour les années 2020-2021- 2022.

8- Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2023-2024-2025.

9- Divers.

2023X00820SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Exercice 2022

ACT Pharma

Société anonyme

Au capital social de : 1.300.000 D

Siège social : Zone Industrielle Oued Zarga - Béja

Immatriculée au Registre National des Entreprises

Sous l'identifiant unique : N°1128705N

Matricule fiscal : 1128705/NAM/000

Les actionnaires de la société ACT PHARMA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au bureau de Tunis, Rue Madinet Khadhima - Résidence YOSR - A2- Cité Ennasr2, le vendredi 14 Juillet 2023 à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la date de tenue de l'assemblée.

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil pour l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers 2022.

- Quitus au conseil d'administration.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Approbation et reconduction des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Jetons de présence.

- Prime d'intéressement variable allouée au Président Directeur Général de la société au titre de l'exercice 2022.

- Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au bureau de Tunis, Rue Madinet Khadhima - Résidence YOSR - A2- Cité Ennasr2, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires, et ce à compter du lundi 26 juin 2023.

2023401567SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR - SA

Capital social : 39.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se

tiendront le mardi 11 Juillet 2023 (11/7/2023) respectivement à 9h et à 11 h au siège de la société pour délibérer sur les ordres du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire à 9h :

1- Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2- Approbation du rapport de gestion de la société relatif à l'exercice 2021.

3- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes et approbation des conventions règlementées de l'exercice 2021.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration et la direction générale pour leur gestion de l'exercice 2021.

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire à 11h :

1) Lecture et approbation le cas échéant du rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 300 alinéa 2 du C.S.C.

2) Ratification de l'Augmentation du capital social

3) Constat de la renonciation des actionnaires à titre individuel partiellement ou totalement à leur droit préférentiel de souscription et l'agreement d'un nouvel actionnaire le cas échéant.

4) Ouverture des délais de souscription

5) Modification de l'article 6 des statuts de la société relatif au capital social.

6) Pouvoir au conseil d'administration pour l'accomplissement des formalités de l'augmentation.

2023401571SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE MEDITERANIENNE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TOURISTIQUES

Société anonyme

Capital social : 13.600.000 dinars

Matricule fiscal : 610208KAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la compagnie méditerranéenne d'études et de réalisations touristiques sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juillet 2023 à dix heures du matin (10h00) à l'hôtel Laico Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour :

- Désignation de nouveaux administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2023401572SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TOURISTIOUE

Société Anonyme

Capital social 16.200.000 dinars

Matricule fiscal 447222RAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société d'études et de réalisations touristiques sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juillet 2023 à onze heures du matin (11 h) à l'hôtel Laico Tunis l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour

- Désignation de nouveaux administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2023401573SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TOURISME ET DE CONGRES

Société anonyme

Capital social : 122.000.000 dinars

Matricule fiscal : 12894PAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société de tourisme et de congrès STC sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juillet 2023 à treize heures (13h00) à l'hôtel Laico Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour

- Désignation de nouveaux administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2023401574SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LAICO TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 180.457.400 Dollars (équivalent à 221.962.602 dinars)

Matricule fiscal : 1057028DAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Laico Tunisie sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juillet 2023 à midi (12h00) à l'hôtel Laico Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour

- Désignation de nouveaux administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2023401575SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE WATANY ETTISALET SA

Capital social : Vingt Cinq millions de dinars

Siège social : Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis

RNE : 1303128 G

MF : 1303128 GAM000

La Société WATANY ETTISALET SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis, le jeudi 13 juillet 2023 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion des exercices 2018,2019 et 2020 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;

3. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales;

5. Affectation du résultat des exercices 2018, 2019 et 2020;

6. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

7. Désignation/renouvellement du mandat des administrateurs;

8. Désignation/renouvellement du Commissaires aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023;

9. Pouvoirs.

2023401580SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE WATANY ETTISALET SA

Capital social : Vingt cinq millions de dinars

Siège social : Immeuble carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis

RNE : 1303128 G

MF : 1303128 GAM000

La Société WATANY ETTISALET SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale extraordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Immeuble carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis, le jeudi 13 juillet 2023 à 12 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Libération ou réduction du capital de la société ;

2. Questions diverses.

2023401581SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaires

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE VINCCI MEDITERRANEE SA»

Société anonyme

Capital social : 12.800.310 dinars

Siège social : Résidence Myriam - Rue Lac Viva - Les Berges du Lac BP 104 - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0769558D

Le Conseil d'administration tenu le 6/6/2023, convoque les actionnaires de la Société :

- A l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le mardi 18 juillet 2023 à 11 Heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2022;

2/ Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées;

3/ Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

4/ Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

5/ Quitus aux administrateurs ;

6/ Renouvellement du mandat des administrateurs.

- A l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le mardi 18 juillet 2023 à 12 Heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Nomination du commissaire aux comptes.

2023401592SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le 17 juillet 2023

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE

MARINA GAMMARTH

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0907252 J

Affiliation CNSS : 00252773-88

Suite à la Décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 02 Juin 2023, Messieurs les actionnaires de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le lundi 17 juillet 2023 à 10 Heures au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'activité de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth durant l'Exercice 2022.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022.

3- Affectation du Résultat de l'Exercice 2022.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Renouvellement du Mandat de l'un des Administrateurs.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002.

2023401593SANB3

Convocation à l'AGO

COMPAGNIE TUNISIENNE D'ARMEMENT

SA, au capital de 559 880 Dinars

El Manzah 1 immeuble Maram Palace 3ème étage appartement B3-2 - 1004 Tunis

IU : 0000254X

Messieurs les actionnaires au capital de LA COMPAGNIE TUNISIENNE D'ARMEMENT sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mercredi 19 juillet 2023 à partir de 10H30, au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022,

- Approbation des comptes de l'exercice 2022,

- Affectation du résultat de l'exercice 2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- L'approbation de la cooptation d'un membre du conseil d'administration;

- Nomination des membres du Conseil d'Administration

- Nomination du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2023401595SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

MEDINVEST - SICAR

S.A au capital de 3.054.000 dinars

Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac

IU : 0615255P

Tél : 71.861.737

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac du Côme, le 5 Juillet 2023 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2022

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2022

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

4) Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5) Affectation du résultat 2022

6) Quitus aux administrateurs.

Les documents relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2023401596SANB3

Convocation de l'assemblée générale extra ordinaire

MEDINVEST - SICAR

S.A au capital de 3.054.000 dinars

Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac

IU : 0615255P

Tél : 71.861.737

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac du Côme, le 5 Juillet 2023 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation de la société en vue de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2023401597SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société "AGRO-SERVICES"

Société anonyme

Au capital social 600.000 Dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn Noomane - 1002 - Tunis - Belvédère

I.U : 0341486H

Messieurs les actionnaires de la société anonyme, société d'Etudes et de Prestation de Services "AGRO-SERVICES" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 20 juillet 2023 à 9 H 30 au siège social, 4, Rue Hassen Ibn Noomane - 1002 - Tunis - Belvédère, à l'effet de débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Mise en conformité des articles 27; 34 et 37 et 40 des statuts de la société avec la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2023401605SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2023

SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY

Société anonyme

Au capital de 34.000.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1387070/R

Numéro d'Affiliation CNSS : 661293-44

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 14 Juin 2023, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le lundi 10 Juillet 2023 à 10 Heures au siège social sis au 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'activité de la Société Gammarth leisure Company Clinic durant l'Exercice 2022.

3. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4. Examen et approbation des états Financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

5. Affectation du Résultat de l'Exercice 2022.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Démission d'un membre du Conseil d'Administration.

8. Approbation de la nomination d'un nouveau membre au Conseil d'Administration.

9. Composition de nouveau Conseil d'Administration.

10. Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légale

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY sis au 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2023401609SANB3

JT INTERNATIONAL TUNISIA «SA»

Société anonyme

Au capital social de 5.707.000 DT

Siège social : L'Immeuble Miniar, Bloc A, 1er étage, Rue du Lac L'Ourmia 1053, Les Berges du Lac Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0601426 S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de JT International Tunisia, SA, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 juillet 2023 à dix heures (10h) au siège social de la société sis à L'immeuble Miniar, Bloc A, 1er Etage, Rue du Lac L'Ourmia 1053, Les Berges du Lac Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société et relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

4. Approbation des Conventions réglementées conformément à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

5. Approbation des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2022.

6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7. Démission et nomination d'un nouvel administrateur.

8. Quitus aux Administrateurs.

9. Questions Diverses.

10. Pouvoirs pour formalités.

2023401611SANB3

JT INTERNATIONAL TUNISIA "SA"

Société anonyme

Au capital social de 5.707.000 DT

Siège social : L'Immeuble Miniar, Bloc A, 1er étage, Rue du Lac L'Ourmia 1053, Les Berges du Lac Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 0601426 S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de JT International Tunisia, SA, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 18 juillet 2023 à dix heures trente (10 h30) au siège social de la société sis à l'Immeuble Miniar, Bloc. A, 1er Etage; Rue du Lac L'Ourmia 1053, les Berges du lac Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Transfert du siège social.

3. Modification corrélative de l'article 4 des statuts.

4. Pouvoirs pour formalités.

2023401612SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement et de Développement du Centre - Ouest

SIDCO - SICAR

Société anonyme

Au capital de 16.226.080 Dinars

Siège social : Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan

Identifiant Unique : 0345640R

Messieurs les actionnaires de la SIDCO - SICAR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 13 Juillet 2023 à 10h 30 au siège de la société sis à l'Avenue de l'environnement, El Manar 3140 - Kairouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et approbation, s'il y a lieu, des rapports du Conseil d'Administration (SIDCO et Groupe) relatifs à l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

4. Examen et approbation, s'il y a lieu des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

5. Affectation des résultats.

6. Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Quitus aux Administrateurs.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée, sont tenus à leur disposition au siège de la Société.

2023401618SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'Investissement et de Développement du Centre - Ouest

SIDCO - SICAR

Société anonyme

Au capital de 16.226.080 Dinars

Siège social : Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan

Identifiant Unique : 0345640R

Messieurs les actionnaires de la SIDCO - SICAR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 13 Juillet 2023 à 11 h 30 au siège de la société sis à l'Avenue de l'environnement, El Manar 3140 - Kairouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2023401619SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Complexes hôteliers et Touristiques EL HANA INTERNATIONAL

SARL au capital social de 13.009.000dt

49 Avenue Habib Bourguiba Tunis 1015

Identifiant unique : N°M0296159

Messieurs les associés du Complexe Hôtelier et Touristique EL HANA INTERNATIONAL SARL, sont convoqués le 29/7/2023 au 12 Bis Rue de Russie Tunis :

- A 10h En Assemblée Générale Ordinaire en 2ème convocation à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Entériner le retard des convocations des Assemblées Générales Ordinaires des Exercices 2017-2018-2019-2020-2021

2) Examen et approbation s'il y a lieu des rapports du gérant, du commissaire aux comptes et des états financiers des exercices 2017-2018-2019-2020-2021.

3) Examen et approbation des conventions relevant de l'article 115 du C.S.C.

4) Quitus au Gérant

5) Affectation des résultats des exercices 2017-2018-2019-2020-2021

- Et à 10h30 en Assemblée Générale extraordinaire, en 2ème convocation à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de l'acte de cession de parts sociales de Mr Mohamed Raouf Mheni gérant de la société à ses enfants

2) Modification de la structure du capital social.

2023T00634SRLB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la société : LEVEL 1 HUB "ANTICAFE CARTHAGE LAND" SARL

Siège social : Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 1523752 A

Messieurs les associés de la société «LEVEL 1 HUB «ANTICAFE CARTHAGE LAND» SARL sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 18/7/2023 à 11h au siège social sis aux Berges du Lac de Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société pour l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice arrêtés au 31/12/2022.

- Affectation de résultat.

- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 115 CSC.

- Nomination d'un nouveau Gérant.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du gérant et du commissaire aux comptes sont à la disposition des associés à l'adresse susmentionnée.

2023T00641SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale constitutive

De la Société coopérative de services agricoles, KHAYRAT ALGTIFA

La société coopérative de base de services agricoles, KHAYRAT ALGTIFA en cours de constitution, entend tenir son assemblée générale constitutive le 5 juillet 2023 à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Adopter les statuts types des sociétés coopératives

2- Fixation de la liste des participants, détermination du capital social

3- Election des membres du Conseil d'administration et nomination d'un commissaire aux comptes.

Les personnes souhaitant s'impliquer doivent déposer une demande d'adhésion avant la date de l'assemblée auprès du président du conseil d'administration par intérim, Najib Balti. Celles qui souhaitent se porter candidates au conseil d'administration doivent adresser un dossier de candidature par courrier, avec envoi garanti, à l'adresse suivante: La Société Coopérative de Services Agricoles, KHAYRAT ALGTIFA Al-Sebikha, Kairouan, avant le 25 juin 2023.

2023401601SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Rchid Ameur agissant pour le compte de la Société "HUILERIE NOUR SAAFETBIO" dont le siège social est situé à Zelba - Saafet - Sidi Alouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia le 5 mai 2023 sous le n°6849/19 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé en 2ème catégorie consistant en Huilerie - située à l'adresse ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la Délégation.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de la Municipalité de Zelba ou Le Délégué Sidi Alouan, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Wahid Ben Amor El Hadj agissant pour le compte de la Société "ASSAFWA" dont le siège social est situé au El Aitha délégation d'El Jem a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia le 3 mai 2023 sous le n°6628/19 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé en 2ème catégorie consistant en Huilerie située à l'adresse ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la Délégation.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs. Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de, ta Municipalité d'El Jem ou Le Délégué d'el Jem, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Mohamed Boutartour a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia le 3 mai 2023 sous le n°6629/19 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé en 2ème catégorie consistant en Huilerie située à Lahgaf délégation de Melloulech et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Mahdia ou au siège de délégation de Melloulech au siège de la Municipalité de Melloulech.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de la Municipalité de Melloulech ou Le Délégué de Melloulech, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.